

Communication sur le progrès 2024

Renouvellement de notre engagement au United Nations Global Compact juillet 2024.

Ce rapport couvre la période allant de juillet 2023 à juin 2024.

Des questions sur notre politique RSE ou sur les différentes actions entreprises dans ce rapport ?

Vous pouvez contacter Florence Préault au 01 40 05 96 88 ou par email contact@operaepartners.com pour de plus amples renseignements.

Operae Partners
Better **Faster** Together

Operae Academy



Ceci est notre Communication sur le Progrès sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Notis apprécions vos commentaires sur son contenu.

SOMMAIRE

Communication sur le progrès 2024

Pages 3 - 5

Renouvellement de l'engagement au Global Compact et rappel des 10 principes du Global Compact reliés aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies

Pages 7 - 8

Droits de l'homme

Pages 9 - 11

Normes internationales du travail

Pages 12 - 14

Environnement

Pages 15 - 17

Lutte contre la corruption



Depuis 2016, Operae Partners est audité par la société Ecovadis sur sa politique RSE.

Operae Partners a obtenu une médaille d'or lors de l'audit de 2023.



Renouvellement de l'engagement d'Operae Partners au Global Compact des Nations Unies



**The Global Compact Office
United Nations**
Room S-1881
New York, N.Y. 10017
USA

Le 18 juillet 2024

Objet : Communication sur le progrès 2023

Madame, Monsieur,

Depuis neuf ans, Operae Partners et Operae Academy s'efforcent d'intégrer et de respecter les grands principes fondamentaux du Global Compact. Notre stratégie d'entreprise nous a permis d'appliquer ces principes depuis toutes ces années et nous nous engageons à les diffuser sur le long terme.

Vous découvrirez les principales actions menées au cours de l'année et demie écoulée, au travers de notre « Communication sur le progrès 2024 ».

Au nom de l'ensemble des collaborateurs d'Operae, je suis heureuse de renouveler notre engagement et vous assure de notre soutien aux dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme et du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Pia IGNACE
CEO

www.operaepartners.fr

OPERAЕ PARTNERS
Siège Social
22B, allée des Hêtres 93340 Le Raincy
Tél. : +33(0) 1 40 05 96 88
SAS au capital de 167 500 euros
immatriculée au RCS Bobigny
sous le n°498 631 050 00016

Etablissement
30, rue de Cambrai 75019 Paris
Tél. : +33(0) 1 40 05 96 88
SAS au capital de 167 500 euros
immatriculée au RCS Paris
sous le n°498 631 050 00040

Des 10 principes du Global Compact

aux 17 objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Entreprise adhérente depuis le 4 mars 2014 aux United Nations Global Compact, Operae a adhéré au Global Compact France en février 2018 et confirme ainsi son soutien aux dix principes du Global Compact, relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption aussi bien en France qu'à l'international.

En effet, l'initiative des Nations-Unies correspond parfaitement à la culture d'entreprise d'Operae et aux valeurs soutenues par son équipe dirigeante et l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le cadre de sa nouvelle communication sur le progrès, Operae Partners présente les actions réalisées au cours de cette année et fait le lien avec les 17 objectifs de

Développement Durable des Nations Unies.

Pour rappel, le Global Compact invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.



- 1 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PROMOUVOIR ET À RESPECTER LA PROTECTION DU DROIT INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME
- 2 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À VEILLER À NE PAS SE RENDRE COMPLICES DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME
- 3 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À RESPECTER LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET À RECONNAÎTRE LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE
- 4 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE
- 5 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS
- 6 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTE DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION
- 7 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À APPLIQUER L'APPROCHE DE PRÉCAUTION FACE AUX PROBLÈMES TOUCHANT À L'ENVIRONNEMENT
- 8 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PRENDRE DES INITIATIVES TENDANT À PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT
- 9 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À FAVORISER LA MISE AU POINT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT
- 10 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À AGIR CONTRE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES, Y COMPRIS L'EXTORSION DE FONDS ET LES POTS-DE-VIN



- 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement
- 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile

Ces 10 principes sont partagés sur notre site internet

www.operapartners.fr

et sur notre blog <https://blog.operapartners.fr>





DROITS DE L'HOMME

- Principe n°1 :**
Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- Principe n°2 :**
Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Operae contribue, dans sa sphère d'influence, à promouvoir les droits de l'homme et veille à sensibiliser ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.

Plus volontairement, Operae a tenu à affirmer ses convictions en relayant les principes du Global Compact sur son site internet www.operaepartners.fr et sur son blog <https://blog.operaepartners.fr>.

Bien qu'étant une PME, Operae est fière de son implication dans

des associations caritatives qui aident des personnes en situation de fragilité. L'entreprise est également toujours soucieuse de prendre en compte les demandes de ses collaborateurs suggérant des soutiens auprès d'associations.

Depuis 2018, notre charte éthique constitue le document de référence chez Operae et aide les collaborateurs à intégrer l'esprit et les valeurs de notre entreprise dans le travail au quotidien. Nous accordons une grande valeur

au respect des personnes tant au sein de l'entreprise qu'auprès de nos clients et plus généralement, de l'ensemble de nos parties prenantes.

Operae et ses collaborateurs agissent avec intégrité morale dans la conduite de leur métier. D'ailleurs, nous appliquons à nous-mêmes ce que nous prescrivons à nos clients.



De 2014 à 2016, nous avons soutenu le projet d'exploitation avicole à Medina Diokoul au Sénégal et ce ne sont pas moins de 30 poulaillers familiaux et 2 poulaillers communautaires qui y ont vu le jour, des succès en série attribuables en large part à l'engagement des femmes.

En 2016, nous avons soutenu la construction de 3 salles de classes, une direction-magasin et 3 blocs de deux latrines à Baoulé (Mali). Ce don a permis à la communauté bénéficiaire d'avoir une belle école et a contribué à l'accroissement des structures éducatives. Il a permis d'améliorer l'accès équitable des filles et des garçons à

l'école. Plus de 116 élèves étudient dans ces nouvelles salles de classe.

Pour plus d'informations
<http://www.visiondumonde.fr>



Vision du Monde



En 2018, nous avons organisé une collecte des vêtements afin d'aider les plus démunis.

Cette association «La Cravate Solidaire» distribue des costumes et des tailleurs pour accompagner et favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficultés.

Des coachs en image et recruteurs bénévoles interviennent auprès de leurs bénéficiaires pour

leur fournir des conseils verbaux et non-verbaux afin de maîtriser leurs entretiens d'embauche.

Ils collectent tout ce qui constitue une tenue professionnelle complète pour homme et femme et leur offrent une seconde jeunesse en les mettant à la disposition de nos bénéficiaires en vue d'un entretien, d'un stage ou simplement en début d'activité.

Des corbeilles sont mises en place dans les locaux et les salariés y déposent les vêtements dont ils veulent faire don à l'association. Nous nous occupons ensuite du ramassage en appelant l'association.

Pour plus d'informations :
www.lacravatesolidaire.org



Comment ces principes sont mis en application chez nos fournisseurs ?

Depuis février 2018, nous nous sommes engagés à transmettre à tous nos fournisseurs récurrents le Code de conduite RSE d'Operae en leur demandant qu'ils nous le retournent dûment daté et signé.

Ce code de conduite a pour but d'instaurer des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel et de partager des pratiques loyales et équitables tout en établissant des relations durables et équilibrées avec nos fournisseurs.

Nous leur demandons à cette occasion de nous fournir leur politique RSE.

Pour aller encore plus loin, en décembre 2017, nous avons audité l'un de nos fournisseurs récurrents, l'entreprise Cèdre qui assure la collecte et la valorisation de tous nos déchets recyclables.

Nous avons évalué la sécurité et le bien-être des employés tout le long de la chaîne de travail qui

précède le recyclage à partir de la collecte jusqu'à la mise en bennes pour l'acheminement vers les usines de recyclage.

Pour plus de détails sur cette évaluation :

<https://blog.operaepartners.fr/2017/12/13/nous-avons-fait-notre-premier-green-gemba-chez-cedre-avec-institut-lean-green>

En signant notre code de conduite RSE, nos fournisseurs s'engagent sur les principes suivants :

Respect des Droits de l'Homme

- Principe n° 1 : lutte contre le travail forcé
- Principe n° 2 : abolition du travail des enfants

Respect des pratiques sociales en matière de Relations et Conditions de travail

- Principe n° 3 : respect du principe de non-discrimination
- Principe n° 4 : respect des lois applicables en matière de salaires et temps de travail
- Principe n° 5 : non-recours au travail dissimulé
- Principe n° 6 : respect de la liberté syndicale
- Principe n° 7 : prévention des risques liés à la santé et à la sécurité

Lutte contre la corruption

- Principe n° 8 : éthique des pratiques

Protection de l'environnement

- Principe n° 9 : respect de la réglementation environnementale
- Principe n° 10 : management environnemental
- Principe n° 11 : diminution des impacts sur l'environnement





NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Operae Partners s'engage à respecter la réglementation sociale (droit du travail, conventions collectives, loi et textes réglementaires) qui lui est applicable sur le lieu de ses activités, et ce en conformité des conventions émises par l'Organisation Internationale du Travail.

Cet engagement concerne en particulier l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit

d'organisation et de négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la non-discrimination dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum.

A l'égard de ses salariés, le personnel d'Operae Partners est constitué sans discrimination, notamment de race, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'opinion poli-

Principe n°3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe n°4 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe n°5 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe n°6 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

tique, d'ascendance nationale, d'origine sociale.



Droit de négociation collective

Operae Partners est attaché au dialogue social et le conduit avec sincérité et loyauté. Il constitue un gage de confiance dans la relation entretenue entre Operae Partners et ses collaborateurs.

Conformément à la législation en vigueur, Operae a élu un représentant CSE en 2021 qui représente l'ensemble du personnel auprès de la direction, présentent les réclamations individuelles ou collectives en matière d'application de la réglementation du travail.

Les élus au CSE sont également consultés, en l'absence de comité d'entreprise, sur les licenciements économiques, la durée du travail (heures supplémentaires, horaires individualisés), sur la fixation des congés payés et peuvent saisir l'inspecteur du travail de tout problème d'application du droit du travail et l'accompagnent, s'ils le désirent, lors de ses visites dans l'entreprise.

Ils peuvent aussi saisir l'employeur de toute atteinte injustifiée aux droits des personnes et aux libertés indi-

viduelles et peuvent engager en cas de difficultés une action devant le conseil des Prud'hommes qui statue alors en référé. Il faut dans ce cas que le salarié concerné en soit préalablement averti, et qu'il ne soit pas opposé à cette action.



Couverture sociale

Operae Partners a souscrit à une mutuelle obligatoire concernant les frais de santé et la pré-

voyance. La mutuelle peut inclure conjoint et enfants si le salarié le souhaite.

100 %

de nos salariés couverts par leurs frais de santé

100 %

de nos salariés couverts par un régime de prévoyance



Qualité de vie au travail - QVT

La qualité de vie au travail est une priorité pour Operae, tant pour ses propres collaborateurs que pour les équipes que nous accompagnons chez nos clients.

En effet, nous recommandons aux clients chez qui nous intervenons pour des projets de transformation, de mettre en place un indicateur de QVT. Cela permet à tous de constater que le lean management, la méthode que nous mettons en oeuvre chez eux, contribue à améliorer la qualité de vie au travail de leurs équipes.

En interne, depuis 8 ans, un indicateur hebdomadaire nous permet de suivre le score de QVT grâce au Net Promoter

Score : chaque salarié répond à deux questions simples qui permettent d'évaluer son sentiment quant à sa QVT durant la semaine écoulée : «comment te sens-tu cette semaine : promoteur, neutre ou détracteur ?» Si tu n'est pas promoteur, que faut-il faire pour que tu le deviennes ?

Chaque réponse «détracteur» conduit l'équipe à ouvrir un PDCA pour trouver les causes racines des difficultés rencontrées et travailler à la résolution du problème.

Parmi les sujets traités dans ce cadre : - la prévention des TMS pour nos collaborateurs qui sont très souvent en déplacement. Le PDCA a conduit à tester

et acheter des valises à roulettes. - la mise en place de la livraison des fournitures nécessaires à la réalisation d'un atelier chez nos clients pour éviter ainsi aux coachs d'avoir à les transporter, cela a contribué à alléger leur valise. - lorsque les difficultés rencontrées concernent un projet chez un client, nous travaillons ensemble pour y remédier en accentuant nos formations internes.



Suivi des jours travaillés

La grande majorité de nos collaborateurs ont une durée de temps de travail exprimée en forfait jour. Chaque salarié concerné bénéficie donc de deux entretiens par an permettant un véritable suivi de leur charge de travail en respectant l'équilibre de leur vie privée et de leur vie professionnelle.

Les points abordés sont : la charge de travail, l'organisation du travail dans l'entreprise, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale et la rémunération du salarié.

Pour les autres collaborateurs, ils respectent la durée de travail prescrite

dans leur contrat de travail et bénéficient également d'un entretien annuel.



Des locaux agréables

Operae est une société qui cultive un véritable savoir-vivre et s'attache à la qualité de ses relations internes comme avec ses partenaires et ses clients. Nous avons compris que la qualité des prestations rendues à nos clients est une conséquence directe

de la qualité des conditions de travail de nos coachs.

Nos locaux sont agréables : avec des bureaux de grande taille, bien éclairés, d'un bel espace cuisine et d'une terrasse permettant de partager déjeuners et échanges conviviaux.

Pour travailler dans de bonnes conditions, nous organisons une fois par an une grande opération collective de nettoyage des bureaux par le biais d'un outil Lean, le 5S.



Formation de nos collaborateurs

Operae apporte la plus grande attention à la formation continue de ses collaborateurs afin de les accompagner dans leur évolution de carrière, dans un objectif d'épanouissement personnel et de performance individuelle et collective.

Chaque coach bénéficie d'environ 330 heures de formation interne



Avantages sociaux

Depuis 2017, les salariés bénéficient de tickets restaurant. En 2023, l'équipe a bénéficié d'une prime sur la valeur et en 2024 du versement de l'intéressement.



Repas d'équipe hebdomadaire - choix des prestataires

Chaque semaine pour le déjeuner d'équipe hebdomadaire au bureau, nous privilégions des fournisseurs ayant des convictions environnementales et sociales, parmi eux :

Baluchon - À table citoyens est une Entreprise Solidaire d'Utilité sociale, qui à travers la préparation

par an, par le biais d'échanges sur les projets en cours et de masterclasses animées par les coach seniors le vendredi mais aussi par des formations réalisées par des organismes extérieurs.

Nous prenons en considération les choix de chacun en termes de mission par la mise en place d'un transfert du savoir-faire au sein de

Répartition des effectifs / rémunération

Nous mettons en avant la lutte contre la discrimination et le harcèlement dans notre règlement intérieur et les rappelons dans notre dossier d'accueil en communiquant largement sur les textes en vigueur

l'entreprise.

Nous les encourageons à participer à des conférences, aussi bien en tant qu'intervenant que spectateur, cela leur permet d'acquérir de nouvelles compétences, de développer les leurs et de satisfaire leur besoin d'ouverture intellectuelle.

dans le code du travail. Concernant la rémunération de nos salariés, à poste équivalent, nous attribuons une rémunération mensuelle égale entre homme et femme.

100 % = 5 %
de nos salariés formés de la masse salariale



ENVIRONNEMENT

Le tri des déchets à Operae



Operae Partners fait appel aux services de l'entreprise adaptée Cèdre pour la collecte et le tri des déchets de bureau.

Nous effectuons donc un tri sélectif du papier/ carton, canettes en aluminium, plastique PET, et do-

settes de café que Cèdre vient collecter toutes les deux semaines.

Afin de limiter notre consommation de plastique, nous utilisons depuis 2022 des carafes en verre pour servir l'eau de

ville en remplacement des bouteilles plastique d'eau minérale.

Les PC non utilisés ont été donnés à l'association Emmaüs Connect qui les réutilise.



Sensibilisation aux impacts sur l'environnement des nouvelles technologies



Operae Partners propose un service de «dé-commissionnement» de serveurs informatiques inutilisés. En effet, dans les grandes entreprises, il est fréquent que des serveurs continuent à fonctionner

alors qu'ils n'ont plus d'utilité opérationnelle. Ce qui engendre des dépenses énergétiques inutiles. Par cette offre de service, Operae Partners contribue à la réduction effective des gaspillages énergé-

tiques de ses clients. D'autre part l'un de nos coaches contribue activement à la communauté Green SI.



Le choix de nos fournisseurs est lié à leur degré d'implication dans la protection de l'environnement

Imprimerie

Pour nos travaux d'impression, nous avons sélectionné un imprimeur du quartier.

met également de certifier le haut rendement énergétique permettant ainsi de réduire la consommation électrique et de contribuer à la protection de l'environnement.

Tri des déchets

Operae travaille avec l'entreprise adaptée Cèdre pour la collecte et le tri des déchets de bureau. Nous avons fait le choix d'une entreprise adaptée spécialisée dans le recyclage.

Entreprise de nettoyage

Notre entreprise de nettoyage utilise uniquement des produits d'entretien qui présentent un profil environnemental très favorable contenant des composants respectueux de l'environnement (critères Eco'Reflex). La biodégradabilité des tensioactifs est conforme au règlement CE No 648/2004 pH pur neutre - 7,5.

Achats de mobilier d'occasion

Pour nos achats de mobilier de bureau, nous faisons appel au fournisseur Simon Bureau qui propose du mobilier d'occasion : un choix éco-responsable. Cette initiative favorise la réutilisation de mobilier.

La production de mobilier neuf a un coût environnemental important. Elle est fortement consommatrice de matières premières et de transport, les lieux de productions étant souvent éloignés des clients finaux.

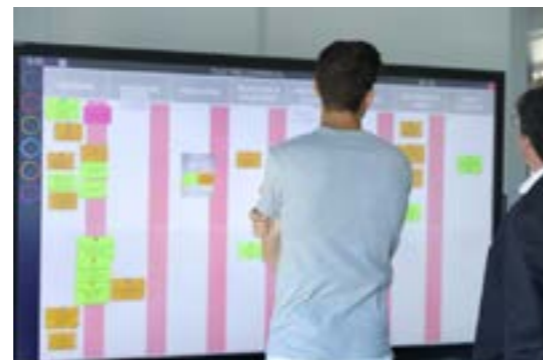
Matériels informatiques

Le choix de nos équipements informatiques se fait selon des critères environnementaux en privilégiant la classe d'efficacité énergétique A+ de manière systématique. Le choix du label «Energy Star» per-



Télétravail et outil de téléprésence

Depuis 2020, le télétravail s'est imposé à tous. Grâce à l'outil Ubikey que nous utilisons depuis plusieurs années, nous avons pu continuer à collaborer efficacement, à faire avancer les projets clés de manière fluide, tant en interne que chez nos clients.



Suivi de nos consommations électriques

Nous suivons de manière régulière nos consommations en électricité et sensibilisons l'ensemble des col-

laborateurs aux économies d'énergie, en demandant en particulier le respect des 26° pour la climati-

sation en été.



Empreinte carbone

Afin de limiter l'empreinte carbone liée aux déplacements de nos collaborateurs en mission, Operae Partners privilégie le train vs l'avion chaque fois que cela est possible. Nous suivons l'empreinte carbone de nos déplacements depuis le

mois septembre 2016. Depuis 2018, nos coaches ont été placés plus proche de leurs clients ce qui leur a permis de diminuer le nombre des voyages en avion et d'avoir quasiment que des déplacements à courte distance.

Résultat : entre 2018 et 2019, le bilan carbone lié aux déplacements est en nette baisse (-75 %), cela est dû à la très nette diminution de nos déplacements (-73 %).



Bilan CO2 pour nos déplacements de janvier 2020 à juin 2022 :

19 057

Kg CO2 consommés par nos collaborateurs en voiture, taxi, train et avion

Nous avons choisi de soutenir Reforest Action pour compenser notre empreinte carbone par la plantation d'arbres. 714 arbres ont été plantés en 2017. Et nous avons renouvelé l'opération en 2022.



Matériel informatique : réparer et réutiliser au lieu de remplacer

Depuis 2019, nous faisons appel à 01 Portable, entreprise parisienne de réparation de matériel informatique pour réparer les PC de

l'entreprise lorsqu'ils tombent en panne. Cette démarche nous a permis d'éviter de racheter 2 PC neufs pendant l'année 2020.

En 2020 et 2023, Operae Partners a donné 6 PC à Emmaüs Connect et confié ses imprimantes à Cèdre pour qu'elles soient recyclées.



Encourager l'innovation

Operae Partners a choisi de s'associer avec la jeune entreprise innovante Ubikey pour développer une solution technologique parfaitement adaptée aux besoins de management visuel digital et d'obeya pour les entreprises qui font du Lean. Cette collaboration s'est concrétisée par une prise de participation d'Operae Partners au capital d'Ubikey.

Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie d'Operae Partners de proposer des outils colla-

boratifs intuitifs, performants et adaptés à la pratique du Lean. Spin off de l'Université de Technologie de Compiègne, Ubikey est une jeune entreprise innovante créée en juillet 2015 qui a conçu une solution technologique pour améliorer les phases synchrones de travail collaboratif. En associant un écran tactile à une suite logicielle réellement multi-utilisateurs, Ubikey favorise à la fois la créativité et la prise de décision. Constituée d'une dizaine de passionnés qui réinventent chaque jour les inte-

ractions homme-homme médiées par la machine, l'équipe Ubikey se répartit entre Compiègne, pour les activités de développement et le Cargo à Paris pour intensifier son activité commerciale. Ubikey fait également partie des plateformes « LINCC » (industries créatives) et « mutation du travail et transformation RH » de l'incubateur Paris&Co.



www.ubikey.fr



Sensibilisation de nos salariés aux impacts de l'environnement

Un affichage dédié à l'environnement au sein d'Operae Partners a été mis en place pour rappeler à chaque collaborateur ce que nous attendons d'eux en matière d'environnement. Ces informations figurent également sur le livret d'accueil distribué aux nouveaux collaborateurs d'Operae Partners.

Nous demandons par exemple à nos salariés de trier leurs déchets pour faciliter le recyclage (papier/cartons, capsules nespresso, bouteilles plastiques, canettes, piles, encres).

Nous les sensibilisons pour limiter les consommations d'énergie et de matière première notamment concernant les navigations sur internet ou les emails, etc... Nous mettons à leur disposition la note explicative de l'Ademe pour « être éco-responsable au bureau ».

Nous les encourageons à limiter la pollution des océans en évitant l'utilisation de sacs plastiques et en privilégiant la vaisselle réutilisable. Nous les invitons également à utiliser le lave-vaisselle plutôt que faire la vaisselle à la main en faisant couler inutilement l'eau.

Nous les sensibilisons également sur leurs déplacements professionnels en privilégiant le train à l'avion quand cela est possible, en prenant les transports en commun plutôt que leur voiture.

Affichage dans nos bureaux



Avec 7 milliards d'individus, la pression exercée sur notre planète est chaque jour plus forte. Dans ces conditions, il est essentiel d'avoir une gestion raisonnée des ressources, qu'il s'agisse de l'énergie ou des matières premières. Cette responsabilité s'applique aussi à une entreprise telle qu'Operae Partners et nous souhaitons l'articuler autour d'un certain nombre d'éco gestes impliquant tous les salariés d'Operae Partners.

RECYCLAGE

Souhaitant trouver une solution écologique, citoyenne et économique, Operae Partners a décidé en janvier 2016, de mettre à votre disposition des bacs pour le tri sélectif des déchets. Ils sont collectés toutes les 2 semaines par l'entreprise adaptée Cèdre.

Vous disposez de 4 corbeilles spécifiques dans la cuisine pour :

- Papier et carton : vous disposez dans chaque espace de travail de corbeilles pour récolter le papier qui sera ensuite recyclé par la société Cèdre.
- Plastique PET (bac jaune) : vous disposez dans la cuisine d'un bac dédié aux emballages en plastique de type PET. Les autres plastiques type PP et PS sont à jeter dans la poubelle grise car non pris en charge par Cèdre.
- Canettes métalliques (bac vert)
- Capsules Nespresso (bac violet)

· Les cartouches usagées doivent être déposées dans le carton dans la salle imprimante.

· Piles usagées : un bac est à votre disposition dans le bureau de Florence afin que les piles soient recyclées.

ELECTRICITE

Assurez vous en quittant une pièce vide que la lumière est éteinte.

Profitez de la lumière naturelle quand cela est possible.

Aérez plutôt que de mettre la climatisation.

Eteignez les postes informatiques et les imprimantes durant la nuit.

Favorisez l'achat de matériel comprenant un label énergétique.

IMPRESSIONS

Préférence du support électronique au support papier.

Favoriser les impressions sur la Xerox ColorQube 8880 qui est une imprimante écologique.

Préférer les impressions recto-verso, si possible plusieurs pages par feuille.

Privilégier l'impression en noir et blanc.

Imprimer au verso des pages déjà imprimées ou utiliser les feuilles imprimées comme papier brouillon.

DEPLACEMENTS / ECO

Je limite les petits trajets urbains motorisés. Je prends les transports en commun quand je peux, ou j'y vais à vélo ou à pied.

J'opte le plus souvent possible pour le covoiturage : aller au travail, partir loin, je ne suis pas seul et je partage les frais.

Si je prends la voiture, je vérifie la pression de mes pneus au moins tous les deux mois. Rouler sous gonflé, c'est dangereux et ça consomme plus : un sous gonflage de 0,5 bar, c'est 2,4 % de consommation supplémentaire, soit 33 € et 58 kg de CO2 par an.

Je vérifie régulièrement le bon état de mon véhicule. Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 25 %.

Je ne charge pas trop ma voiture : 100 kg de plus c'est 5 % de plus de consommation de carburant. Préférer un coffre de toit à une galerie et les enlever après utilisation car, même à vide, ils font consommer de 10 % à 15 % de plus.

J'adopte une conduite souple. Démarrer en douceur et anticiper les ralentissements en utilisant le frein moteur plutôt que la pédale de frein. Une conduite agressive en ville peut augmenter la consommation jusqu'à 40 %, soit 4 € de dépenses inutiles et 7 kg de CO2 pour 100 km.

Je réduis ma vitesse. Réduire de 10 km/h sa vitesse sur autoroute : c'est jusqu'à 5 litres de carburant économisés, soit 7 € et près de 12 kg de CO2 sur 500 km.

VAISSELLE

Nous vous encourageons à utiliser la vaisselle lavable plutôt que la vaisselle jetable afin de faire un geste supplémentaire pour l'environnement.

Mieux vaut laver au lave-vaisselle qu'à la main. En effet, contrairement aux idées reçues, utiliser le lave-vaisselle consomme moins d'eau, d'électricité et de lessive.





Principe n°10 :
Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nous appliquons à la lettre la réglementation européenne en termes de lutte contre la corruption, de conflits d'intérêt, de délits d'initiés, de passages d'ordres inappropriés et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



Comité éthique



Depuis 2018, nous avons mis en place un comité éthique au sein de l'entreprise. Il est composé de 4 personnes qui ont été choisis par l'ensemble des collaborateurs pour une durée de 4 années.

Pour ce faire, nous avons mis en place une note sur la gouvernance expliquant les modalités de désignation des membres du comité. Il s'agissait de candidatures sur la base du volontariat puis validation par l'ensemble des salariés via un



Lutte contre la corruption



Operae Partners n'a jamais eu à faire face à des cas de corruption au sein de la société ni à d'éventuel risque de corruption. Dans ce cas, la question serait traitée immédiatement avec le plus grand sérieux par le comité éthique qui alerterait immédiatement la direction.

Nous appliquons une politique stricte sur les notes de frais concernant les invitations d'externes :
- 30 euros maximum en situation normale,
- 70 euros si cas particulier.

Les cadeaux de fin d'année sont limités à 40 euros (ceci est une

des pratiques éthiques et déontologiques.

2. Sensibilisation des salariés sur ce code et ces pratiques.
3. Réception des alertes pour tout manquement à l'éthique par le biais de l'adresse email suivante : ethique@operaepartners.com
4. Analyse des alertes.
5. Emission d'avis et de recommandations auprès de la direction.

Ce comité se réunit au minimum deux fois par an.

attention et non de la corruption) : par exemple livres, boules de Noël de l'Unicef, chocolats.

Dans le cas où ces plafonds doivent être dépassés, le(la) salarié doit impérativement demander l'autorisation de son manager avant d'effectuer cette dépense.

Blanchiment d'argent



Tous les règlements reçus sur le compte d'Operae Partners peuvent être justifiés par une facture.

Nos clients effectuent leurs règlements soit par chèque soit par virement bancaire, nous ne recevons jamais d'espèces.

Nous fournissons les preuves des

virements reçus à notre banque dès qu'elle en fait la demande, notamment lors de la réception de virement depuis l'étranger.

Nous n'avons de comptes bancaires que dans les pays où nous avons des bureaux : en France, en Belgique et en Italie et uniquement dans de grandes banques mondialement reconnues.

Nos comptes bancaires sont régulièrement vérifiés par notre cabinet d'expertise comptable, Com'Expert.



Fraude fiscale



Nous utilisons pour notre comptabilité le logiciel Sage 100c Comptabilité de Sage, version 3.00.0 conforme aux directives de la loi de Finances 2018 et notamment au dispositif de lutte contre la fraude à la TVA.

Nous utilisons pour notre facturation client le logiciel Sage 100c Gestion Commerciale de Sage,



Conflits d'intérêts



Rappel de la réglementation

En raison de possibles conflits d'intérêts, la conclusion d'un contrat entre une SAS et l'un de ses dirigeants ou de ses associés est soumise à une réglementation stricte. Si certaines conventions peuvent être conclues librement, d'autres sont purement et simplement interdites. Par ailleurs, il existe des conventions dites « réglementées », pour lesquelles une procédure spécifique de contrôle s'applique.

Conventions interdites

Il est interdit aux associés d'une SAS :

- de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société ;
- de se faire consentir par la société un découvert, en compte courant ou autrement ;
- de faire cautionner ou avaliser par la société leurs engagements personnels envers les tiers.

En cas de conclusion d'une conven-

tion conforme aux directives de la loi de Finances 2018 et notamment au dispositif de lutte contre la fraude à la TVA. Vous trouverez ci contre notre attestation de conformité.

Celle-ci est conservée dans nos dossiers puisqu'elle devra être présentée en cas de contrôle.



tion interdite, la sanction est la nullité absolue de la convention litigieuse. Par ailleurs, le dirigeant qui signe ou fait signer une convention interdite est susceptible de voir sa responsabilité civile engagée.

Conventions réglementées

Sous réserve de certaines exceptions, les conventions dites « réglementées » sont soumises, après leur conclusion, à une procédure spécifique de contrôle par la collectivité des associés de la SAS. Il s'agit des conventions suivantes :

- conventions conclues directement ou par personne interposée entre la SAS et son président ou l'un de ses dirigeants ou bien entre la SAS et l'un de ses associés disposant de plus de 10 % des droits de vote ou, s'il s'agit d'une société associée, de la société contrôlant la SAS.

La procédure de contrôle des conventions réglementées doit être strictement respectée. A défaut, le dirigeant et/ou l'associé

cocontractant encour(en)t une lourde responsabilité financière à l'égard de la SAS.

Principe mis en application systématiquement à Operae

Operae Partners a toujours respecté ses obligations et applique donc le principe des conventions réglementées. Chaque année notre Présidente rédige un rapport spécial sur le sujet.

La(les) éventuelle(s) convention(s) est (sont) portée(s) à la connaissance de notre commissaire aux comptes qui établit un rapport spécial qui est ensuite présenté à nos associés lors de notre assemblée générale ordinaire approuvant les comptes.

A ce jour, une seule convention a été portée à la connaissance de nos associés pour un montant annuel de 4 500 euros correspondant aux frais de domiciliation du siège social au domicile de notre Présidente.



Pratiques anti-concurrentielles

La taille de l'entreprise (20 personnes) nous permet par nature d'échapper à d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles

comme l'entente illicite ou l'abus de position dominante. Notre politique de prix vise à refléter la haute valeur ajoutée de

nos prestations. Des accords de confidentialité sont signés avec nos clients.



Communication responsable

L'essentiel de nos campagnes de marketing et de communication passe par des vecteurs électroniques et digitaux (blog, twitter, linkedin).

Les images choisies pour nos propositions commerciales ou supports de communication ne véhiculent et ne perpétuent pas de

stéréotypes en ce qui concerne le sexe, la religion, l'origine ethnique, l'invalidité.

Nos envois de courriel sont exclusivement ciblés vers des personnes que nous connaissons personnellement ou qui ont manifesté leurs intérêts pour nos activités.

Nos prestations de conseil visent principalement à pérenniser les emplois chez nos clients en développant leur chiffre d'affaire, leur efficacité et la satisfaction de leurs clients et visent également à réduire voire supprimer les surcharges de travail et le stress de leurs collaborateurs.



Politique de sécurité de l'information

Nous avons mis en oeuvre les recommandations de notre prestataire en matière de sécurité informatique :

- rédaction d'une politique de sécurité Operae applicable aux collaborateurs de l'entreprise,
- mise en place d'une politique d'authentification plus forte, notamment en terme de gestion

des mots de passe d'accès aux services et de sécurisation des accès aux postes physiques mobiles,

- possible considération d'une solution de type Active Directory,
- mise à niveau et harmonisation de la couverture anti-virus,
- mise en place d'un outil de gestion de la sécurité sur chaque poste indiquant par exemple les

non-conformité par rapport aux desiderata sécurité d'Operae,

- analyse des données hébergées sur Dropbox et SAGE et chiffrement des données considérées comme sensibles,
- organisation de session de sensibilisation des utilisateurs.